



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-095

SERVICE : Direction Finances et du Contrôle de gestion

OBJET : Prêt de 1 000 000 € destiné à financer les travaux d'assainissement du budget annexe assainissement collectif

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-11 du 31 Juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 6^e Vice-Président, Monsieur Walter MARTIN, dans le domaine des Finances, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment la souscription d'emprunts dans la limite des crédits prévus aux budgets ;

CONSIDÉRANT que le besoin de financement du Budget Annexe Assainissement collectif s'élève à 1 000 000 € ;

CONSIDÉRANT que l'offre du 14 mai 2025 de l'Agence France Locale, à un taux fixe de 3,47% est retenue ;

DÉCIDE

DE SOUSCRIRE un prêt de 1 000 000 € auprès de l'Agence France Locale, présentant les caractéristiques financières suivantes :

- **Montant** : 1 000 000 €
- **Score Gissler** : 1A
- **Taux fixe** : 3,47%

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



- **Durée** : 20 ans
- **Amortissement du capital** : Capital constant (linéaire)
- **Périodicité** : trimestrielle
- **Base de calcul des intérêts** : exact / 360 jours
- **Date de mise à disposition des fonds** : 30 mai 2025 au plus tard
- **Frais de dossier** : 0 €
- **Commission d'engagement** : 0 €
- **Phase de mobilisation** : aucune
- **Remboursement anticipé** : autorisé selon les Conditions Générales

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 15 mai 2025.

Pour le Président et par délégation,

Walter MARTIN
6ème Vice-Président délégué aux Finances

